

Après le cycle de Doha

Éléments pour un agenda post-Doha

Le cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'est pas seulement bloqué. Il est également dépassé et très éloigné de son objectif initial. Dans ces conditions, le mieux serait d'y mettre un terme en engrangeant les quelques acquis pro-développement des négociations. Cela permettrait à l'OMC de s'occuper des grands enjeux planétaires en assumant son rôle de régulation, plutôt que de continuer à prôner l'ouverture des marchés. Ce *Dossier* dresse un état des lieux du cycle de Doha et esquisse quelques pistes, non exhaustives, pour un agenda post-Doha.

Lancé en 2001 pour rééquilibrer les règles de l'OMC en faveur des pays en développement, le cycle de Doha est devenu un vaste marchandage centré sur l'accès au marché. Les propositions sur la table début 2010 ne correspondent pas à un véritable cycle du développement. Leur concrétisation aurait des effets négatifs, notamment pour la petite paysannerie, les industries naissantes et la marge de manœuvre (*policy space*) des pays du Sud. De plus, le monde a changé ces dix dernières années. La planète est confrontée à d'autres défis, beaucoup plus cruciaux, que la libéralisation des échanges.

Pour Alliance Sud, il conviendrait d'arrêter le cycle de Doha en récoltant les quelques fruits répondant à la vocation première du cycle: interdiction des subventions à l'exportation, libre accès total pour les produits des pays les moins avancés (PMA), facilitation du commerce, suspension des droits de propriété intellectuelle sur les médicaments en cas de pandémie...

Une clôture du cycle ne serait pas la fin de l'OMC, qui a continué et conti-

nuera de fonctionner, en particulier son organe de règlement des différends dont profitent de plus en plus les pays du Sud. Cela ne serait pas non plus un coup fatal porté à sa crédibilité, contrairement à ce que prétendent son directeur général Pascal Lamy et la ministre suisse de l'économie. Cela permettrait, au contraire, d'opérer les réformes structurelles nécessaires et de libérer des énergies pour s'attaquer à des problèmes essentiels comme la sécurité alimentaire, le réchauffement climatique, la régulation de la finance internationale ou la lutte contre les inégalités.

Le but n'est pas de donner à l'OMC de nouvelles compétences dans des domaines qui relèvent des Nations Unies, mais d'examiner dans quelle mesure et à quelles conditions elle peut contribuer à la résolution de problèmes dont le commerce international est un aspect non négligeable. Une manière de la rappeler à son rôle de régulation.

Isolda Agazzi et Michel Egger

1. Introduction

Au début de la nouvelle décennie, les questions commerciales ne sont plus en tête des problématiques macro-économiques mondiales. Suite à la quadruple crise – économique-financière, climatique, sociale et alimentaire – qui secoue la planète depuis deux ans, d'autres sujets plus pressants interpellent et mobilisent les opinions publiques, la société civile et les gouvernements, en particulier dans les pays du Sud qui sont le plus affectés par ces crises.

1.1. Quatre crises globales

La *crise financière* et économique a montré la nécessité de réglementer la finance internationale. Même si les mesures prises jusqu'ici sont insuffisantes, un débat de fond a vu le jour qui pose la question du rôle des gouvernements et des institutions multilatérales (ONU, G20, FMI et même OMC) dans la régulation du système financier international ainsi que dans la gestion et la prévention des crises systémiques.

Le *réchauffement climatique* exige un changement de paradigme de développement et le passage à une économie pauvre en carbone. Si la gravité et l'urgence du problème semblent reconnues par tous, les moyens pour y faire face sont loin de faire l'unanimité: le Sommet de Copenhague en décembre 2009 a révélé les profondes divergences entre pays industrialisés et pays en développement (PED) sur les responsabilités respectives et les engagements à prendre.

Les émeutes de la faim de 2008 et la *crise alimentaire*, qui n'est pas terminée, ont montré que le modèle de développement agricole poursuivi depuis 30 ans – fondé notamment sur la promotion des exportations et la libéralisation des marchés – ne permet pas à nombre de PED de nourrir leurs populations. Il convient de sortir de cette logique et de cette dépendance excessive du marché international, qui mettent en péril la sécurité alimentaire.

Les *défis sociaux* ont augmenté dans le monde entier, y compris dans les pays industrialisés. Avec une haus-

se du chômage un peu partout, la précarisation d'une partie croissante de la population, l'augmentation des inégalités aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci, les opinions publiques – dont les gouvernements doivent tenir compte – ont perdu confiance dans l'ouverture des marchés comme facteur de prospérité et croient de moins en moins aux vertus de la mondialisation. Elles sont de plus en plus défavorables à un excès de libéralisme qui menace les emplois et décompose les liens sociaux.

1.2. Rôle de l'OMC

D'une manière générale, l'OMC ne s'est jusqu'ici guère occupée de ces problèmes de fond. Les politiques qu'elle a menées ont, directement ou indirectement, plutôt contribué à leur aggravation. Plus spécifiquement, face à ces défis, le cycle de Doha – qui s'est détourné de ses objectifs de développement pour viser avant tout davantage de libéralisation – est dépassé¹. L'enjeu aujourd'hui n'est pas l'accès au marché et la diminution des droits de douane. Il l'est d'autant moins que le marché mondial n'a, en réalité, jamais été aussi ouvert et que les effets pro-développement d'une libéralisation accrue seraient très faibles.

En effet, selon une étude de la Banque mondiale (2005), une conclusion du cycle de Doha entraînerait une croissance globale de 96 milliards de dollars à l'échelle de la planète, dont 16 milliards seulement iraient aux pays en développement. Cela ne représente que 0,16% de croissance, soit 3 dollars par habitant des PED². Il s'agit là d'un gain insignifiant, d'autant plus si on le compare aux 63 milliards de dollars de droits de douane que les PED perdraient par la seule libéralisation des biens industriels (voir 2.4.)

Une étude récente du Peterson Institute for International Economics sur le cycle de Doha arrive à des résultats en apparence plus substantiels: un gain global et unique de 300 à 700 milliards de dollars, qui serait «équitablement réparti entre pays industrialisés et en développement»³. Mais, comme le fait remarquer le Centre international pour

- 1 Voir la position d'Alliance Sud sur le cycle de Doha, novembre 2009: www.alliancesud.ch/fr/politique/commerce/omc-geneve
- 2 En 2005, le revenu mondial s'élevait à 45'232 milliards de dollars, celui de tous les PED à 9'967 milliards. En 2008, le revenu mondial se montait à 60'587 milliards de dollars, celui de tous les PED à 17'408 milliards.
- 3 Peterson Institute for International Economics, *What's on the Table? The Doha Round as of August 2009*, <http://www.piie.com/publications/wp/wp09-6.pdf>

le commerce et le développement durable (ICTSD)⁴, cette étude présuppose de grandes avancées dans des dossiers encore largement bloqués: les services, la facilitation du commerce et la baisse draconienne des droits de douane dans des secteurs industriels entiers. Ici, les PED ne sont pas prêts à faire les concessions imaginées et calculées par les auteurs de l'étude du Peterson Institute. Ceux-ci admettent d'ailleurs eux-mêmes qu'ils font preuve de «beaucoup d'optimisme», sans compter que la méthodologie pour le calcul des gains est très discutable. De plus, si l'on ne prend que les deux dossiers cruciaux pour les négociations, à savoir l'agriculture et les biens industriels, les gains projetés par cette étude sont pratiquement les mêmes que ceux estimés par la Banque mondiale en 2005.

Globalement, dans la mesure où ils sont parties du problème, le système commercial multilatéral et l'OMC peuvent et doivent contribuer à la résolution des grands enjeux actuels. Même si sa tâche principale jusqu'à ce jour – l'ouverture permanente des marchés – atteint ses limites, l'OMC peut jouer un rôle important dans la régulation du commerce mondial. Mais pour cela, plusieurs conditions sont nécessaires. Il faut notamment que l'OMC se recentre sur les dimensions de développement durable et de prise en compte des besoins et niveaux de développement économique différents entre les pays, dimensions qui figurent comme des objectifs fondamentaux dans le préambule de l'Accord de Marrakech qui la fonde en tant qu'institution. Ces visées doivent dicter davantage les activités de l'OMC et se refléter dans ses règles. Cela suppose, en particulier, non seulement l'application effective de principes de base comme la réciprocité moins que complète (selon laquelle les pays en développement ne sont pas tenus d'offrir le même niveau de concessions que les pays industrialisés), le respect d'un «espace politique» qui va au-delà du simple octroi de délais supplémentaires et de flexibilités temporaires, mais aussi une réforme structurelle et institutionnelle profonde.

1.3. Approche d'Alliance Sud

Alliance Sud propose d'arrêter le cycle de Doha, qui paralyse l'institution, pour permettre à l'OMC de libérer les énergies nécessaires pour s'attaquer aux nouveaux et vrais défis planétaires. Le but n'est pas de lui donner de nouvelles compétences dans des domaines (la finance, le climat, le social, l'alimentation) qui relèvent notamment des Nations Unies et des Institutions de Bretton Woods, mais d'examiner dans quelle mesure elle peut contribuer à la résolution de problèmes dont le commerce est un aspect non négligeable.

Il ne s'agit pas non plus d'amener l'OMC à simplement prendre mieux en compte les conséquences sociales et environnementales de ses politiques, mais à poser les questions fondamentales: de quel régime commercial international avons-nous besoin pour assurer le droit au développement de tous les pays, le respect des droits humains – en particulier le droit à l'alimentation – et la lutte effective contre les changements climatiques? Quelles politiques commerciales – au plan multilatéral et national – sont nécessaires à un développement durable au plan global, à la transition – dans les pays industrialisés et en développement – vers des économies respectueuses des droits humains, de l'environnement et du climat, capables de générer des emplois décents et de réduire le fossé entre riches et pauvres? Qu'est-ce que cela implique pour l'OMC, en termes d'approches, de priorités, de régulations, de structures, de modes de fonctionnement et de coopération avec d'autres organisations multilatérales (ONU, OIT, FMI, etc.)?

Il ne s'agit donc pas seulement de rendre les différents accords de l'OMC compatibles avec la souveraineté alimentaire ou la sauvegarde du climat, mais, plus fondamentalement et largement, de les assujettir à une hiérarchie de normes, aux conventions internationales sur les droits humains, l'environnement et le climat.

Nous esquissons ici seulement quelques pistes de réflexion, non exhaustives, que nous développerons ultérieurement.

4 Kevin Gallagher and Timothy A. Wise, *Are There Large New Gains from Trade?*, ICTSD, février 2010.

2. Nouveaux thèmes

2.1. Crise financière

Contrairement aux affirmations récentes de son secrétariat⁵, l'OMC a contribué à la crise financière. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) conduit à une libéralisation de la fourniture des services financiers et du commerce de produits financiers risqués, sans qu'aucune régulation ni supervision ne soit exigée au préalable, que ce soit au niveau national, régional ou international. Certes, l'Annexe sur les services financiers permet à tout Etat membre d'adopter des «mesures prudentielles» pour assurer l'intégrité et la stabilité de son système financier. La question est cependant de savoir lesquelles de ces mesures seraient considérées comme acceptables et lesquelles ne le seraient pas, l'AGCS stipulant par ailleurs qu'elles ne doivent pas remettre en question les engagements pris dans le cadre de l'accord.

Comme le montrent plusieurs études, la libéralisation des services financiers a favorisé l'extension de la crise financière à la planète entière et son passage dans l'économie réelle⁶. L'AGCS a réduit la marge de réaction des gouvernements. Quand un Etat membre de l'OMC a libéralisé complètement un secteur ou un sous-secteur dans le cadre de l'AGCS, il lui est très difficile de revenir sur cet «engagement» – le gouvernement ne peut pas interdire à un fournisseur étranger d'entrer dans le pays et d'offrir les services libéralisés. Les banques étrangères implantées dans les pays du Sud ne servent en général que la clientèle aisée et s'adonnent à des activités spéculatives.

L'Inde, par exemple, a été épargnée par la crise financière, parce que les banques étrangères y ont une présence très limitée (8%). Les banques indiennes ne sont pas très portées sur la spéculation, elles servent surtout le marché local et le système bancaire national est très régulé. Cette approche «conservatrice» a permis au pays d'afficher un taux de croissance de 6 à 8% au cours des dernières années.

La libéralisation des services financiers dans le cadre de l'AGCS et l'agenda dérégulateur de cet accord permettent potentiellement aux banques de s'étendre à l'échelle de la planète, de devenir trop grandes pour faire faillite (*too big to fail*) et d'exiger ensuite des plans de relance financés par les fonds publics.

Le sauvetage des banques par des plans de relance, tels que les ont mis en place nombre de pays industrialisés (dont la Suisse), montre que les services financiers sont d'une certaine manière devenus des biens publics. Dès lors, ils doivent être traités comme tels. Il convient d'arrêter la «financiarisation» de l'économie, d'assurer que les banques servent aussi les populations défavorisées dans les zones les plus reculées, et qu'elles financent des projets respectueux de l'environnement.

Dans cette perspective, l'OMC doit revoir sa politique de libéralisation des services financiers et développer des pistes lui permettant de jouer un rôle de régulation de la finance internationale, en synergie et coordination avec les autres institutions multilatérales.

2.2. Changements climatiques

Avec le processus de négociations internationales sur la suite à donner au Protocole de Kyoto après 2012, la question des relations entre commerce et climat a fortement gagné en importance. Elle a fait l'objet d'innombrables rapports d'organisations internationales⁷, mais aussi d'ONG⁸. Les relations entre commerce et climat sont complexes et ambiguës. Force est de constater que jusqu'ici le système commercial multilatéral n'a guère été favorable au climat. D'une part, la libéralisation des échanges, via notamment l'explosion des transports, a joué et continue de jouer un rôle non négligeable dans le réchauffement de la planète. D'autre part, les règles actuelles de l'OMC ne facilitent pas le transfert de technologies vers les pays en développement, élément-clé de leur capacité à faire face aux changements climatiques.

Même si le directeur de l'OMC Pascal Lamy, à l'instar d'ailleurs de la ministre suisse de l'économie Doris Leut-

5 *Background Note* issued by the WTO Secretariat for a meeting of the Committee on Trade in Financial Services (CTFS), 4 February 2010, in *WTO claims financial crisis not due to GATS*, TWN Info Service on WTO and Trade Issues, Third World Network, 10 February 2010.

6 Voir par exemple, Myriam Vander Stichele, *How Trade, the WTO and the Financial Crises Reinforce Each Other*, Somo, November 2008, <http://somo.nl/files/extern/financial/trade-wto-financial-crisis>

7 *Trade and Climate Change*, WTO-UNEP Report, June 2009.

8 Tilman Santarius, *Klima und Handel. Warum der Klimawandel zu einer Reform des Welthandels zwingt*, Forum Umwelt und Ent-

hard, voit volontiers dans la libéralisation des biens et services environnementaux une opération *win-win* pour le commerce et le climat, il n'existe pas en réalité de consensus sur la contribution du système commercial à la lutte contre les changements climatiques. Les positions des Etats membres de l'OMC sont très diverses sur cette question, parfois même fortement polarisées. En particulier dans quatre domaines, essentiels pour le climat: la libéralisation des biens et services environnementaux, les règles de propriété intellectuelle, les taxes carbone à la frontière, la promotion des standards et labels.

Dans ces quatre domaines, l'OMC peut, voire doit élaborer un système commercial qui contribue effectivement à la réalisation de la justice climatique dans le monde et aide les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques ainsi que dans leur mutation vers une économie pauvre en carbone. Cela implique un changement d'accent et de rompre avec les schémas du *business as usual*, c'est-à-dire de sortir de la seule défense des intérêts économiques nationaux – sur le mode offensif ou protectionniste – pour redonner la priorité au bien public commun qu'est le climat ainsi qu'au droit au développement des pays pauvres et des générations futures.

Concrètement, en matière de climat, l'OMC doit relever cinq défis, en accord et en coopération avec les organes compétents de l'ONU:

- 1) Rendre ses règles cohérentes avec les principes définis dans la Convention de l'ONU sur les changements climatiques;
- 2) Développer un régime de propriété intellectuelle qui facilite l'accès des pays pauvres aux technologies pro-climat et encourage le développement de leurs propres capacités de production;
- 3) Réglementer le commerce des biens et services environnementaux de sorte que cela ne conduise pas seulement à une ouverture des marchés du Sud au profit des industries du Nord. Les PED doivent pouvoir protéger leurs industries naissantes dans ces domaines contre la compétition

étrangère;

- 4) Etablir des garde-fous contre des mesures unilatérales protectionnistes et discriminatoires – genre taxes carbone aux frontières, ainsi que le prévoient les Etats-Unis et d'autres pays industrialisés comme la France – qui ne résolvent rien et ne font qu'empoisonner les relations Nord-Sud et les négociations sur le climat;
- 5) Œuvrer à l'harmonisation des standards et des labels sans réduire leur degré d'ambition en matière de protection de l'environnement et du climat.

2.3. Crise alimentaire

La libéralisation des échanges agricoles a un impact négatif sur le droit à l'alimentation; elle a contribué à la crise alimentaire⁹. Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes sont sous-alimentées, dont 70% de paysans. L'agriculture cependant n'est pas une marchandise comme une autre – c'est même l'un des domaines où le lien entre commerce et droits de l'homme est le plus évident. Afin que les accords commerciaux promeuvent le droit à l'alimentation plutôt qu'ils ne le violent, le rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, préconise de renverser la perspective, en passant notamment d'une approche «macro» à une approche «micro»: au lieu d'évaluer les valeurs agrégées – les bénéfiques du commerce pour le pays dans son ensemble –, il convient de mesurer l'impact des transactions commerciales sur les personnes les plus vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire¹⁰.

Le régime commercial multilatéral actuel rend les PED trop dépendants du commerce international. Ainsi, la hausse soudaine des importations, en provoquant une chute brutale des prix, menace l'existence de leurs producteurs. A l'inverse, une flambée des prix sur le marché international crée une pénurie dans les pays qui ne peuvent se nourrir eux-mêmes et suscite des émeutes de la faim.

L'orientation de la production alimentaire vers les marchés étrangers conduit à une «dualisation» de la pro-

wicklung, 2009; Nils Meyer-Ohlendorf, Christiane Gerstetter, *Trade and Climate Change. Triggers or Barriers for Climate Friendly Technology Transfer and Development?*, Friedrich Ebert Stiftung, February 2009.

⁹ Voir, par exemple, A Paasch (Ed.), F. Garbers et T. Hirsch (FIAN), *Trade policies and hunger: The impact of trade liberalisation on the Right to Food of rice farming communities in Ghana, Honduras and Indonesia*, Ecumenical Advocacy Alliance, 2007.

¹⁰ Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, *Mission auprès de l'Organisation mondiale du commerce*, 25 juin 2008, A/HRC/10/005/Add.2*.

duction entre les producteurs qui peuvent accéder à ces marchés, plus rémunérateurs, et ceux qui ne peuvent écouler leur production que localement et qui sont marginalisés. Dans cette chaîne d'approvisionnement mondialisée, les négociants en produits (sociétés transnationales) occupent une place dominante, au détriment des petits exploitants, écartés une fois de plus.

L'OMC doit impérativement revoir ses relations à l'agriculture. Les PED doivent pouvoir limiter leur dépendance envers le commerce international et développer leurs capacités à nourrir leurs propres populations. Ils doivent pour cela pouvoir bénéficier de l'espace politique et des flexibilités structurelles nécessaires pour protéger leurs petits producteurs, assurer à leurs paysans le droit de produire et réutiliser leurs propres semences, leur garantir un niveau de prix rémunérateurs, mettre un terme aux distorsions du marché créées par les subventions agricoles du Nord.

Plusieurs mesures sont possibles comme la réintroduction des programmes de gestion de l'offre; le renforcement des mesures spéciales de sauvegarde; le découplage des prix nationaux par rapport aux prix internationaux; la stabilisation des prix pour les exportations agricoles et le rétablissement des accords de stabilisation des produits de base pour les produits tropicaux, les céréales, les oléagineuses, le sucre et le coton. C'est le rôle de l'OMC de travailler sur ces questions, de contribuer à l'élaboration de ces mesures et à leur mise en œuvre.

2.4. Crise sociale

La politique de libéralisation du secteur industriel poursuivie par l'OMC crée des obstacles au processus d'industrialisation des PED, d'autant plus qu'elle a privé ceux-ci d'une bonne partie de leurs droits face aux entreprises étrangères.

D'une part, en effet, l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC, TRIMS Agreement en anglais), interdit d'imposer des cahiers de charge aux multinationales, comme certains PED

l'ont fait avec succès dans le passé. Il prohibe notamment les prescriptions relatives à la teneur en éléments d'origine nationale (menaçant par là-même la production locale et l'emploi) ainsi que les mesures destinées à équilibrer les échanges (une entreprise peut importer autant de composantes étrangères qu'elle le souhaite, indépendamment de la quantité de production locale qu'elle va exporter). Les entreprises étrangères peuvent utiliser les devises étrangères et exporter la production locale comme bon leur plaît.

Autrement dit, par exemple, une multinationale ayant acquis des terres en Afrique (*land grabbing*) pourrait théoriquement exporter toute sa production agricole, sans être obligée d'en écouler au moins une partie sur le marché local. En interdisant aux Etats d'accorder un traitement plus favorable à leurs entreprises nationales et en permettant aux entreprises multinationales d'opérer plus librement, l'OMC crée une compétition déséquilibrée qui menace l'industrialisation des PED et fait obstacle à une stratégie réussie de développement économique.

D'autre part, en abaissant leurs droits de douane – parfois entièrement ou presque dans certains secteurs – les PED perdent encore plus leurs capacités de protéger leurs industries naissantes face à la compétition étrangère. Cela vaut surtout pour des secteurs industriels fragiles, composés de PME avec beaucoup d'employés. Une étude conjointe de l'OMC et du BIT¹¹ montre que les libéralisations effectuées jusqu'à ce jour ont poussé nombre de travailleurs du secteur formel dans le secteur informel. Leurs conditions de travail se sont précarisées encore davantage.

Par ailleurs, l'OMC elle-même reconnaît que l'ouverture des marchés crée des gagnants et des perdants; elle conseille aux Etats de mettre en place des mesures d'accompagnement pour ces derniers. Le problème est que la plupart des PED n'ont pas les moyens de le faire. Ils les ont d'autant moins quand ils se trouvent privés de la précieuse manne que constituent les droits de douane.

11 *Globalisation and Informal Jobs in Developing Countries*, <http://www.ilo.org/public/english/bureau/inst/download/globalinform.pdf>

En réduisant leurs tarifs douaniers, les Etats perdent en effet d'importants revenus qu'ils ne peuvent plus allouer à des programmes de lutte contre le chômage, de reconversion professionnelle et d'aide sociale, déjà bien dégarnis. Ainsi, selon le rapport 2010 de l'UNDESA, les PED obtiennent 156 milliards de dollars par an en droits de douane, mais ce montant diminuerait de 41% si l'ambitieuse «formule suisse» de réduction des tarifs pour les biens industriels, prévue par le cycle de Doha, entrerait en vigueur. 63 milliards de dollars seraient ainsi perdus, contre des gains estimés à 16 milliards de dollars seulement (0,2% du PIB des PED)¹².

De fait, beaucoup de PED dépendent fortement des droits de douane pour leurs revenus, car ce sont les taxes les plus faciles à lever. Le FMI estime que les pays à revenu intermédiaire ne seraient capables de compenser que 45 à 60% des revenus perdus par d'autres sources de taxation et les pays à faible revenu 30% au mieux. Il n'est pas prouvé que la TVA compenserait ces pertes¹³.

Les pays aujourd'hui industrialisés et les pays émergents à succès n'ont ouvert leurs marchés qu'à partir du moment où ils étaient suffisamment compétitifs. Pour éviter que la crise sociale n'empire, l'OMC doit revoir sa politique en matière industrielle. Elle doit accorder aux PED l'espace politique et la flexibilité nécessaires pour leur industrialisation propre. Concrètement, loin de les obliger à réduire leurs droits de douane, elle doit au contraire leur permettre, si nécessaire, de les augmenter pour assurer leur développement industriel.

Par ailleurs, l'OMC doit renoncer à introduire de nouvelles règles visant une libéralisation accrue des investissements directs étrangers et des marchés publics, laquelle reviendrait à réduire l'espace politique des gouvernements en octroyant davantage de droits aux entreprises étrangères. C'est précisément l'une des raisons pour lesquelles les PED ont exclu les «questions de Singapour» (libéralisation des investissements, des marchés publics et du droit de la concurrence) du cycle de

Doha à la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun en 2003. Alliance Sud s'oppose donc à la volonté de la Suisse de remettre ces questions à l'ordre du jour d'un agenda post-Doha.

3. Réformes de l'OMC

Pour que l'OMC puisse aborder d'une manière effective ces nouveaux défis, il convient qu'elle se réforme institutionnellement. Même si le directeur Pascal Lamy refuse pour l'instant d'entrer en matière, craignant une dispersion des énergies par rapport au cycle de Doha, cette nécessité est reconnue par la plupart des gouvernements et négociateurs. L'Inde, soutenue par la Suisse, a fait une soumission pour initier un processus de réforme lors de la dernière Conférence ministérielle à Genève fin 2009; un groupe de travail a été constitué.

Les principaux problèmes structurels auxquelles l'OMC est confrontée et qui contribuent à ses blocages – en défavorisant parfois beaucoup les pays du Sud les plus pauvres et petits – sont les suivants: défaillances du système de prise de décision, mentalité mercantile du processus de négociation («je te donne – tu me donnes»), principe de «l'engagement unique», manque de mécanisme de reddition des comptes (*accountability*), de transparence et de démocratie interne.

Ces questions ont, depuis des années, fait l'objet d'innombrables analyses. De nombreuses propositions sont sur la table, synthétisées récemment par le Centre international pour le développement durable (ICTSD)¹⁴. Plusieurs pistes mériteraient d'être explorées:

1) Pour soulager le *processus de prise de décision*, l'OMC doit revoir son mode de fonctionnement par consensus. Même s'il donne, théoriquement, le droit de veto à tous les pays, les PED continuent de subir des pressions sournoises de la part des pays industrialisés. Sans compter que ce principe du consensus est devenu très lourd à gérer avec 153 membres. Pour y remédier, il faut

12 UNDESA, *Report on the World Social Situation 2010. Rethinking Poverty*, chap. 6 <http://www.un.org/esa/socdev/rwss/docs/2010/chapter6.pdf>

13 Baungsaard and Keen, *Tax Revenue and (or?) Trade Liberalization*, June 2005, IMF Working Paper, WP/05/112, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2005/wp05112.pdf>

14 Caroline Deere-Birckbek and Catherine Monagle, *Strengthening Multilateralism: a mapping of proposals on WTO reform and Global trade governance*, ICTSD, University of Oxford, November 2009, http://ictsd.org/downloads/2009/11/wto-web_final2.pdf

draît augmenter le quorum nécessaire à la prise de décision et encourager le vote pour certains sujets. En effet, tous les membres de l'OMC ne sont pas forcément concernés par toutes les questions en négociation et un nombre prédéfini de voix favorables devrait pouvoir suffire pour prendre des décisions sur des dossiers spécifiques. Pour rendre les négociations davantage inclusives et participatives, l'OMC devrait s'inspirer des processus de négociation ouverts et participatifs de l'ONU.

- 2) Afin de *se départir de sa mentalité mercantile* et adopter des règles commerciales équitables pour les PED, plusieurs mesures seraient nécessaires: créer un mécanisme global de financement des coûts d'ajustement; rendre le traitement spécial et différencié non conditionnel, obligatoire et opérationnel – ce qui veut dire qu'il devrait aller plus loin que le simple octroi aux PED de temps d'ajustement plus longs; inscrire dans les statuts fondateurs mêmes de l'OMC le principe de non-réciprocité, c'est à dire que les PED, par principe, ne devraient pas être assujettis aux mêmes règles que les pays industrialisés, mais bénéficier de règles différenciées, selon leur degré de développement.
- 3) Pour *assouplir le principe de «l'engagement unique»* (rien n'est acquis tant que tout n'est pas acquis), l'OMC devrait adopter une approche fondée sur la notion de «masse critique»: pour aboutir, une négociation supposerait l'acceptation d'un certain nombre de sujets par un nombre minimal de membres, car on n'attendrait pas de ces derniers qu'ils s'engagent tous dans tous les domaines.
- 4) Pour rendre l'OMC *plus accountable*, on pourrait, par exemple, créer un comité consultatif permanent composé d'académiciens, de représentant-e-s d'ONG, des gouvernements et du secrétariat. Ce comité assumerait le rôle d'un *think tank* pour les questions de développement durable. On pourrait créer également un organe extérieur indépendant (com-

parable au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC), qui conseillerait les PED dans les négociations et serait capable, par exemple, de faire une évaluation objective des gains escomptés des libéralisations en cours et prévues. Il faudrait aussi inclure davantage les ONG et les parlementaires dans les négociations.

- 5) Pour rendre l'OMC *plus transparente, démocratique et représentative des intérêts des PED*, il conviendrait de présenter tous les textes en voie de négociation dans des réunions ouvertes, éviter les réunions marathons et les séances de nuit (elles pénalisent les petites délégations de petits pays), établir des procédures agréées de rédaction des textes (actuellement rédigés par les présidents des groupes de travail). Il faudrait également mettre un terme aux mini-ministérielles.

*Isolda Agazzi / Michel Egger,
mars 2010*

Dans la série **GLOBAL* Dossiers** Alliance Sud publie des prises de position, des conférences et d'autres documents importants. Les *Dossiers* sont téléchargeables au format pdf sous www.alliancesud.ch/publications ou disponibles sous forme imprimée (sfr. 7.– le numéro).

Les éditions les plus récentes étaient les suivantes:

- Les crédits du FMI dans la crise économique globale. Politique de conditionnalités du Fonds monétaire international, Dossier n° 14, février 2010.
- Politique climatique: peccée ou tergiversations? Changement climatique et négociations post-Kyoto du point de vue de la politique de développement, Dossier n° 13, mai 2009.
- A qui profite l'aide au développement? Controverses et nouvelles pistes. Documentation de la conférence publique d'Alliance Sud du 16 mai 2008, Dossier n° 12, juillet 2008.

Table des matières

1. Introduction	2
1.1. Quatre crises globales	2
1.2. Rôle de l'OMC	2
1.3. Approche d'Alliance Sud	3
2. Nouveaux thèmes	4
2.1. Crise financière	4
2.2. Changements climatiques	4
2.3. Crise alimentaire	5
2.4. Crise sociale	6
3. Réformes de l'OMC	7

La globalisation vous intéresse?

Abonnez-vous à **GLOBAL⁺**

La revue d'Alliance Sud vous informe quatre fois par an sur les questions de globalisation et de politique Nord-Sud.

<input type="checkbox"/> Exemple à l'essai	gratuit
<input type="checkbox"/> Abonnement Suisse	Fr. 30.-
<input type="checkbox"/> Abonnement Etranger	Fr. 40.-
<input type="checkbox"/> Abonnement soutien	Fr. 50.- ou plus

A renvoyer à:
GLOBAL+, case postale 6735, 3001 Berne, téléphone: 031 390 93 30, e-mail: globalplus@alliancesud.ch

Nom/prénom
Adresse
NPA/lieu
E-Mail